



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 17 juin 2020

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 juin 2020 à la salle Wallace de la susdite MRC, exceptionnellement par mode technologique, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et les renouvellements subséquents.

**Sont présents :**

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	physiquement MRC
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	visioconférence
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	visioconférence
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	visioconférence
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)	visioconférence
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)	visioconférence
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)	visioconférence
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)	physiquement MRC
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	visioconférence
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	visioconférence
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)	visioconférence

**Est absent :**

---

Réjean Masson	maire	Martinville (M)
---------------	-------	-----------------

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

4.1 Approbation de la session ordinaire du 20 mai 2020

4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres

4.2.1 Fonds régional de la ruralité

**5.0 TRÉSORERIE**

5.1 Paiement des comptes

5.1.1 Comptes payés

5.1.2 Comptes à payer

5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses

5.3 Suivis et transferts budgétaires

5.4 Marais de la Meder - Honoraires professionnels – Plans et devis modifiés

**6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 6.1** Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.4

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

**8.0 AVIS DE MOTION**

- 8.1 Règlement modifiant le SADD - règlement 6-25.4

**9.0 RÈGLEMENT**

- 9.1 **Présentation et dépôt** – Projet de règlement modifiant le SADD – Règlement n° 6-25.4  
9.2 **Adoption** du projet - Règlement modifiant le SADD – Règlement n° 6-25.4  
9.3 Avis de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation – article 50 LAU

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

- 10.1 Gestion contractuelle – Géomatique – Projet de classification de l'usage de la terre

**11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC  
11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 10 juin 2020  
11.1.2 CLD Brome-Missisquoi et Tourisme Cantons de l'Est  
11.2 Comité régional consultatif agricole (CCA)  
11.2.1 Compte rendu de la rencontre du 3 juin 2020  
11.2.2 Modification du SADD – Projet de règlement 6-25.4  
11.3 Comité régional d'Occupation du territoire (COT)  
11.3.1 Compte rendu de la rencontre du 3 juin 2020  
11.3.2 Modification du SADD – Projet de règlement 6-25.4  
11.4 Comité régional de développement économique  
11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 2 juin 2020  
11.5 Comité régional de sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie  
11.5.1 Compte rendu de la rencontre du 27 mai 2020  
11.6 Comité régional du développement des communautés (CDC)  
11.6.1 Compte-rendu de la rencontre du 11 juin 2020  
11.6.2 Reconduction de l'entente territoriale avec le CALQ en 2020-2021  
11.7 Corporation touristique régionale de Coaticook  
11.7.1 Procès-verbal de la rencontre du Conseil d'administration du 21 mai 2020  
11.7.2 Fermeture du bureau d'accueil touristique  
11.8 Comité régional – Milieux naturels et environnement  
11.8.1 Compte rendu de la rencontre du 10 juin 2020  
11.8.2 Fonds de cours d'eau – Aide financière  
11.8.3 PGMR – Consultation

**12.0 CORRESPONDANCE**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 CAB Express – Infolettre n° 95

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
  - 14.1.1 Équipe de la MRC
  - 14.1.2 Journée des finissants 2020

**15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE**

Suite à l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé le 15 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel et les élus municipaux, dont la tenue des séances de conseil à huis clos et la participation des élus par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Messieurs Kévin Roy, directeur des finances, ainsi que Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents physiquement sur place. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente par visioconférence et fait fonction de secrétaire d'assemblée. Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement. Monsieur Réjean Masson est absent lors de l'ouverture.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques. Ces exigences s'appliquent notamment aux séances du conseil d'une MRC. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, une MRC peut notamment recourir à l'un ou à l'autre des moyens suivants :

- la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra ;
- la retranscription intégrale des délibérations des membres lors de la séance dans un document accessible au public ;
- la diffusion de la séance sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder.

L'arrêté 2020-029 précise que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire l'obligation prévue par l'arrêté, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

La séance du présent Conseil de la MRC est donc enregistrée et sera disponible sous peu sur le site web de la MRC de Coaticook.

## 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler puisque la présente séance est tenue exceptionnellement à huis clos en vertu des arrêtés ministériels précités.

CM2020-06-129

## 3.0 ORDRE DU JOUR

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Line Gendron  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

### VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %		

### ADOPTION

## 4.0 PROCÈS-VERBAUX



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-06-130

**4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 20 MAI 2020**

**ATTENDU** l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 20 mai 2020 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

**ATTENDU** qu'une erreur cléricale s'est glissée au point 10.1 quant à la date du congrès à venir de la FQM :

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 20 mai 2020 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie et de corriger la date du congrès à venir de la FQM pour 2020 et non 2019, tel que précité.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %		

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES**

**4.2.1 FONDS RÉGIONAL DE LA RURALITÉ**

Information est donnée par le secrétaire-trésorier à l'effet que dans le cadre du Partenariat 2020-2024 «Pour des municipalités et des régions encore plus fortes» conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités, le nouveau Fonds régions et ruralité a été mis en place. Celui-ci



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

comportera dorénavant 4 volets visant à donner un nouveau souffle au développement local et régional, à l'innovation, à la coopération intermunicipale ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires. La MRC de Coaticook bénéficiera d'une enveloppe annuelle de 217 611 \$ pour cinq ans, totalisant 1 088 055 \$ sur la période de 2020-2024, dans le cadre du volet 3 «Signature innovation» afin de permettre à la MRC de développer ou consolider son identité territoriale de façon novatrice, à partir d'un domaine d'intervention qu'elle identifiera. Les idées seront recueillies pour une discussion lors de la Journée annuelle de réflexion des élus. Le montant de 1 088 055 \$ est acquis et réservé à la MRC.

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 293 052,35 \$ payés au 17 juin 2020, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2020-06-131

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 49 983,53 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 49 983,53 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %	0	0

ADOPTION

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2020, pour le mois de mai, comme ici au long reproduit.

**5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Rien à signaler.

CM2020-06-132

**5.4 MARAIS DE LA MEDER - HONORAIRES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS MODIFIÉS**

**ATTENDU** que le marais de la Méder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent depuis 2018, pour réparer le système d'évacuation du barrage et restaurer les fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2018-09-184, la MRC de Coaticook a signé un protocole d'entente avec le ministère pour la restauration du système d'exécutoire au barrage X002678 contrôlant le niveau d'eau du marais de la Méder sur le lot 2 935 501 du cadastre du Québec, dans la Ville de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM20202-02-50, la MRC de Coaticook a déposé une demande d'aide financière du volet 2 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet de restauration du marais de la Méder ;

**ATTENDU** que le coût des plans et devis n'est toutefois pas une dépense admissible à l'aide financière du ministère ;

**ATTENDU** la modification requise aux plans et devis en raison de la modification du concept suite au refus du propriétaire du concept initial ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte l'ajustement proposé pour les services professionnels de FNX Innov pour la modification des plans et devis en raison des concepts modifiés et en fait sien comme ici au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Line Gendron  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels de FNX Innov pour la modification des plans et devis en raison des concepts modifiés dans le cadre des travaux de restauration du marais de la Méder, sur la base de la proposition déposée, et ce au coût de 5 000 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 5 249,38 \$ dans la Partie I, département «Général», la catégorie de fonctions «Aménagement, Hygiène du milieu, Cours d'eau, Projet – Marais de la Méder» poste budgétaire 02 46001 411, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des honoraires , selon l'avancement des travaux à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %	0	0

**ADOPTION**

**6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.4**

CM2020-06-133



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.4 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.4 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable,

- ✓ Les municipalités locales devront modifier leurs outils d'urbanisme afin d'intégrer les nouvelles données concernant les milieux humides potentiels et d'intérêt régional afin de prendre en compte les nouvelles données de milieux humides de Canards illimités.
- ✓ La municipalité d'East Hereford devra modifier la représentation graphique de son périmètre urbain et du zonage agricole dans ses outils d'urbanisme afin de tenir compte de la rénovation cadastrale et ajuster sa zone tampon.
- ✓ La Ville de Coaticook devra modifier la représentation graphique de son périmètre urbain et de l'affectation urbaine dans ses outils d'urbanisme afin de tenir compte de la présente modification du SADD et ajuster sa zone tampon.»

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %	0	0

ADOPTION

**7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

Rien à signaler.

**8.0 AVIS DE MOTION**

**8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE SADD – RÈGLEMENT 6-25.4**

**AVIS DE MOTION** est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Johnny Pizar, qu'à une prochaine session de ce conseil, un projet de règlement sera adopté conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et celui-ci aura pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook afin notamment d'y intégrer les nouvelles données de milieux humides de Canards illimités en tant que milieux humides potentiels et d'intérêt régional.

**9.0 RÈGLEMENTS**

**9.1 PRÉSENTATION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE SADD – RÈGLEMENT NO 6-25.4**

**PRÉSENTATION** est faite par Monsieur Dominick Faucher, le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, et ce, conformément aux articles 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook afin notamment d'y intégrer les nouvelles données de milieux humides de Canards illimités en tant que milieux humides potentiels et d'intérêt régional.

Monsieur Faucher mentionne l'objet du projet de règlement, sa portée et son impact pour les municipalités locales (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, toutefois Coaticook devra assumer certains frais liés à la modification conformément à la réglementation applicable). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil, suite à la convocation à l'assemblée publique de consultation.

**LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ** par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et les seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-06-134

**9.2 ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE SADD – RÈGLEMENT NO 6-25.4**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent projet de règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

**ATTENDU** que ce projet de règlement était disponible pour consultation auprès du responsable de l'accès aux documents, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

**ATTENDU** que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

**ATTENDU** que le secrétaire-trésorier rappelle l'objet de ce projet de règlement soit :

- ✓ d'intégrer les nouvelles données concernant les milieux humides potentiels et d'intérêt régional afin de prendre en compte les nouvelles données de milieux humides de Canards illimités ;
- ✓ de modifier la représentation graphique du périmètre urbain et du zonage agricole de la municipalité d'East Hereford ;
- ✓ de modifier la représentation graphique du périmètre urbain et de l'affectation urbaine de la ville de Coaticook ;
- ✓ de retirer le projet d'interconnexion entre le Québec et le New Hampshire et le tracé de ligne Haute tension 320 kV ;
- ✓ de remplacer les «commerces complémentaires à un usage principal d'habitation» par «micro-industrie artisanale complémentaire à un usage principal d'habitation» ;
- ✓ de corriger certaines terminologies ;

**ATTENDU** que le projet est jugé prioritaire par le conseil de la MRC ;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel 2020-008 publié le 22 mars 2020, a suspendu toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure de consultation qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, toutefois à compter du 22 juin, les rassemblements intérieurs d'un maximum de 50 personnes seront permis sous certaines conditions émises par la Santé publique ;

**ATTENDU** que l'arrêté ministériel n'a toujours pas été publié et que sa portée pour le monde municipal reste encore à définir ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les membres du comité régional d'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook et du comité régional consultatif agricole recommandent l'adoption du projet de règlement 6-25.4, tel que présenté ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Mesdames Marie-Ève Breton et Nathalie Dupuis et Messieurs Simon Madore, Bernard Marion et Johnny Pizar ;
- ▶ de recevoir par écrit les commentaires des citoyens de la MRC à l'égard de la modification réglementaire proposée, jusqu'au 17 août 2020, à 16h00, tenant lieu de consultation publique en publiant un avis à cet effet ;
- ▶ de tenir une consultation publique le 24 août 2020, à 10h00, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook, en présence physique, si et seulement si les consignes émises par la Santé publique le permettent ;
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement n° 6-25.4 modifiant le règlement n° 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %		

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2020-06-135

**9.3 AVIS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – ARTICLE 50 LAU**

**ATTENDU** que le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018 ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC a adopté un projet du règlement n° 6-25.4 ayant notamment pour buts :

- ✓ d'intégrer les nouvelles données concernant les milieux humides potentiels et d'intérêt régional afin de prendre en compte les nouvelles données de milieux humides de Canards illimités ;
- ✓ de modifier la représentation graphique du périmètre urbain et du zonage agricole de la municipalité d'East Hereford ;
- ✓ de modifier la représentation graphique du périmètre urbain et de l'affectation urbaine de la ville de Coaticook ;
- ✓ de retirer le projet d'interconnexion entre le Québec et le New Hampshire et le tracé de ligne Haute tension 320 kV ;
- ✓ d'ajuster les dispositions des commerces complémentaires à un usage principal d'habitation ;
- ✓ de corriger certaines terminologies ;
- ✓ etc. ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC peut demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur la modification proposée ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le projet de modification du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook par le règlement n° 6-25.4, tel que présenté ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la municipalité d'East Hereford et la Ville de Coaticook.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %		

ADOPTION

**10.0 AUTRES AFFAIRES**

CM2020-06-136

**10.1 GESTION CONTRACTUELLE – GÉOMATIQUE – PROJET DE CLASSIFICATION DE L'USAGE DE LA TERRE**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook et 4 autres MRC de l'Estrie, souhaitent procéder à un projet commun de classification de l'usage de la terre au niveau des outils de géomatique ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte l'offre de services professionnels de «Horoma ai» à cet effet et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que la compagnie «Horoma ai» a développé des algorithmes intelligents dans les domaines de la sécurité publique, de l'agriculture, de la foresterie et de l'environnement, qui permettent, par exemple, d'extraire les structures de bâtiments humains d'images satellitaires, de caractériser un milieu humide ou d'évaluer la valeur d'une récolte forestière dans un territoire spécifique ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels de «Horoma ai» pour la classification de l'usage de la terre au niveau des outils de géomatique, sur la base de la proposition déposée, et ce au coût par MRC de 7 853,43 \$ avant toutes taxes ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 8 245,12 \$ dans la Partie I, département «Général», la catégorie de fonctions «Aménagement, Hygiène du milieu, Cours d'eau, Projet – Zone inondable et Milieux humides» poste budgétaire 02 46000 411, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des honoraires , selon l'avancement des travaux à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %		

**ADOPTION**

**11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC**

**11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 10 JUIN 2020**

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 10 juin 2020.

**11.1.2 CLD BROME-MISSISQUOI ET TOURISME CANTONS-DE-L'EST**

**ATTENDU** que le CLD de Brome-Missisquoi et Tourisme Cantons-de-l'Est réalisent des démarches auprès du gouvernement du Québec pour une relance prochaine de l'agrotourisme, un secteur phare de l'économie régionale et des mesures d'aide financière aux entreprises touristiques ;

CM2020-06-137



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le déconfinement s'est amorcé depuis quelques semaines ;

**ATTENDU** que l'industrie attend toujours avec impatience les deux prochaines étapes évoquées par la ministre du Tourisme, soit le calendrier pour la deuxième phase de déconfinement et le plan de soutien financier à l'industrie ;

**ATTENDU** que ces deux éléments sont cruciaux pour permettre aux entreprises de faire des choix et de maintenir des emplois ;

**ATTENDU** qu'il est impératif de trouver l'équilibre entre santé publique et survie économique ;

**ATTENDU** que la région des Cantons-de-l'Est se distingue par son offre gourmande variée et par les nombreuses initiatives de développement de l'expérience agrotouristique et de tourisme gourmand ;

**ATTENDU** que « le secteur agrotouristique est une composante importante de notre image de marque et une des principales raisons de venir nous visiter. L'agrotourisme crée un contact privilégié entre le producteur et le visiteur et joue un rôle important dans l'éducation de la population sur l'importance de l'agriculture et son rôle dans la communauté et contribue à l'achat local » au dire d'Anne-Marie Lemire copropriétaire du vignoble Léon Courville et présidente du comité consultatif de tourisme du CLD de Brome-Missisquoi ;

**ATTENDU** que les producteurs sont en mode solution pour offrir aux visiteurs une expérience en agrotourisme agréable et sécuritaire ;

**ATTENDU** que leurs fermes sont vastes et disposent d'espaces extérieurs pouvant accueillir les gens en tenant compte de la distanciation sociale ;

**ATTENDU** que les entreprises du secteur agrotouristique comprennent l'importance du respect des mesures sanitaires, mais tiennent à rappeler que la saison touristique arrive à grands pas et que l'accueil des visiteurs et les ventes générées par ces visites sont d'une importance cruciale pour les entreprises ;

**ATTENDU** que dans les Cantons-de-l'Est, c'est plus de 950 M\$ de recettes annuelles issues de l'industrie touristique qui représente plus de 2 000 entreprises et 20 000 emplois dans la région ;

**ATTENDU** que le tourisme est le 4<sup>e</sup> secteur économique d'importance dans la région ;

**ATTENDU** que sans aide aucune du gouvernement du Québec, il est réaliste de penser qu'environ 25 % des emplois régionaux du secteur touristique pourraient disparaître au cours des prochaines semaines ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte également la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 10 juin 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que depuis la rencontre du Comité administratif de nombreuses annonces ont été faites par le ministère du Tourisme en lien avec le déconfinement ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** de surseoir jusqu'en août à la décision d'appuyer le CLD de Brome-Missisquoi et Tourisme Cantons-de-l'Est dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec pour une relance prochaine de l'agrotourisme, un secteur phare de l'économie régionale et des mesures d'aide financière aux entreprises touristiques, afin de mesurer la portée des dernières annonces du gouvernement en lien avec le déconfinement.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>43/44</b>	<b>97,62 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**11.2 COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)**

**11.2.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 JUIN 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 3 juin 2020.

**11.2.2 MODIFICATION DU SADD – PROJET DE RÈGLEMENT 6-25.4**

Les membres du comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook recommandent l'adoption du projet de règlement 6-25.4, tel que présenté.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.3 COMITÉ RÉGIONAL D'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)**

**11.3.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 JUIN 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional d'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 3 juin 2020.

**11.3.2 MODIFICATION DU SADD – PROJET DE RÈGLEMENT 6-25.4**

Les membres du comité régional d'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook recommandent l'adoption du projet de règlement 6-25.4, tel que présenté.

**11.4 COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 2 JUIN 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 2 juin 2020.

**11.5 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) – VOLET PRÉVENTION INCENDIE**

**11.5.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 27 MAI 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) – Volet prévention incendie du 27 mai 2020.

**11.6 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC)**

**11.6.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 11 JUIN 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 11 juin 2020.

**11.6.2 RECONDUCTION DE L'ENTENTE TERRITORIALE AVEC LE CALQ EN 2020-2021**

**ATTENDU** que le Conseil des Arts et des lettres du Québec (CALQ) peut signer des ententes régionales dont l'objectif est de permettre aux artistes et organismes d'une région d'accéder à un financement pour le développement de leurs projets artistiques ;

CM2020-06-138



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les objectifs généraux de l'entente visent notamment à :

- Stimuler la création artistique et littéraire sur tout le territoire ;
- Contribuer au développement artistique, à l'essor et à la diffusion des œuvres des artistes et des écrivains de toutes générations et de toutes origines sur leur territoire ;
- Encourager les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur leur territoire et à l'extérieur ;
- Développer la circulation des artistes et des œuvres sur tout le territoire québécois ;
- Encourager l'émergence et le développement des technologies numériques dans la pratique artistique et littéraire ;

**ATTENDU** qu'en janvier 2017, la MRC de Coaticook a signé une entente de partenariat territorial avec le CALQ portant sur la création artistique et sa diffusion en lien avec la MRC de Coaticook, et ce, pour la période visant les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a également accordé une contribution financière de 5 000 \$ par année, soit 15 000 \$ pour la période de l'entente avec le CALQ au soutien de cette entente ;

**ATTENDU** que l'entente territoriale triennale est en négociation pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, puisque celle signée antérieurement a pris fin le 31 mars 2020 ;

**ATTENDU** que plusieurs artistes professionnels vivent et réalisent leur production artistique dans la MRC et que la qualité de leur travail démontre qu'ils peuvent avoir accès au financement par cette entente, mais l'accès à ce financement dépend directement de l'investissement de la MRC et du lieu de résidence de l'artiste ;

**ATTENDU** qu'un artiste professionnel est un travailleur autonome qui ne se qualifie pas pour du financement traditionnel via les divers fonds du développement économique, le financement passe donc par les ententes du milieu avec le CALQ ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 11 juin 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le conseil prend également en compte le projet d'avenant à l'entente de partenariat territorial avec le CALQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Françoise Bouchard  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de confirmer un investissement de 10 000 \$ de la MRC de Coaticook pour l'année 2020-2021 de l'entente de partenariat territorial avec le CALQ ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général à signer le projet d'avenant à l'entente de partenariat territorial avec le CALQ au nom de la MRC de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- ▶ de faire des démarches auprès de la Table des MRC de l'Estrie (TME) afin que le Fonds régional de la ruralité (FRR) investisse des sommes supplémentaires dans cette entente pour les années 2021-2022 et 2022-2023 ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution aux MRC de l'Estrie pour appui.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %	0	0

**ADOPTION**

CM2020-06-139

**11.6.3 PROGRAMME DE SOUTIEN MUNICIPAL EN PATRIMOINE BÂTI – MUTUALISATION D'UN POSTE D'AGENT EN PATRIMOINE**

**ATTENDU** que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à soutenir les MRC et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

**ATTENDU** que le programme comporte 2 volets et que le volet 2 vise une entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier ;

**ATTENDU** que l'objectif spécifique du volet 2 est d'outiller le milieu municipal par le recours à des ressources spécialisées en patrimoine immobilier qui agiront comme personnes-ressources en patrimoine immobilier dans leurs milieux, afin de sensibiliser et informer les élus, le personnel municipal et la population à l'importance du patrimoine et contribueront à la réalisation des inventaires de biens immobiliers (RPCQ) et des outils réglementaires ;

**ATTENDU** que l'aide gouvernementale est de 50 % des coûts admissibles et peut atteindre 45 000 \$ par année ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que plusieurs MRC d'une même région administrative peuvent s'associer pour présenter une demande commune ;

**ATTENDU** que le ministère de la Culture et des Communications pourra accompagner les organismes municipaux dans leur concertation ;

**ATTENDU** que les ententes peuvent être conclues en tout temps au cours de l'année et le programme se termine le 31 mars 2022 ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2020-03-89 la MRC de Coaticook a vérifié auprès des MRC de l'Estrie leur intérêt à présenter une demande commune au ministère de la Culture dans le cadre du volet 2 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour se doter d'un agent de développement en patrimoine immobilier ;

**ATTENDU** que certains aménagistes et agents de développement culturel suite à un constat de trou de service ont démontré un intérêt lors de leur dernière rencontre le 12 mai dernier ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 13 mai 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Line Gendron  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Françoise Bouchard

**IL EST RÉSOLU** de poursuivre la validation auprès des MRC de l'Estrie de leur intérêt à présenter une demande commune au ministère de la Culture dans le cadre du volet 2 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour se doter d'un agent de développement en patrimoine immobilier et que la MRC de Coaticook soit porteur du dossier, au besoin.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %	0	0

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**11.7 CORPORATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE COATICOOK**

**11.7.1 PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2020**

La greffière dépose le procès-verbal de la rencontre du Conseil d'administration du 21 mai 2020.

CM2020-06-140

**11.7.2 FERMETURE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

**ATTENDU** que les statistiques d'achalandages du bureau d'accueil touristique sont à la baisse depuis quelques années ;

**ATTENDU** qu'une réflexion sur la pertinence de maintenir ou non un bureau d'accueil physique était déjà amorcée et s'est accélérée en raison de la COVID-19 ;

**ATTENDU** que le constat, suite aux consultations publiques, est que l'accueil touristique doit prendre un virage mobile et être plus présent et dynamique dans les lieux d'achalandage et impliquer davantage la population ainsi que les employés de première ligne des attractions et entreprises touristiques ;

**ATTENDU** les coûts fixes liés au maintien d'un bureau d'accueil touristique ainsi que la difficulté à recruter des préposés à l'accueil qualifiés ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Conseil d'administration de la Corporation touristique régionale de Coaticook lors de sa rencontre du 21 mai 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** de saisir l'opportunité occasionnée par les contraintes en lien avec la situation du COVID-19 pour prendre un virage terrain plus rapide qu'anticipé et de ne pas ouvrir physiquement un bureau d'accueil touristique, minimalement pour l'année 2020, une évaluation devant être faite à la fin de la présente saison quant au maintien de cette fermeture.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
<b>TOTAL</b>	<b>43/44</b>	<b>97,62 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**11.8 COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT**

**11.8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 10 JUIN 2020**

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 10 juin 2020.

CM2020-06-141

**11.8.2 FONDS DE COURS D'EAU – AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** qu'une nouvelle demande d'aide financière a été adressée à la MRC pour le volet collectif du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour un projet de reboisement social à Martinville ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 10 juin 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accorder une aide financière du Fonds de cours d'eau pour la réalisation des travaux tels que décrits dans la demande présentée en y ajoutant les mesures additionnelles ou les correctifs demandés par le Comité régional sur les milieux humides et l'environnement, s'il y a lieu et sous la supervision des travaux par l'inspecteur régional, jusqu'à concurrence des crédits disponibles, soit :

Projet / matricule	Municipalité(s)	Coûts	Aide financière
Reboisement social	MAR	1 500 \$	10 % des coûts admissibles ou 1 500 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis tels que présentés, sur réception des pièces justificatives, le dossier précité ;
- ▶ de réserver le montant résiduel de +/- 17 289 \$ pour le financement de travaux d'urgence pouvant être requis au cours de l'été ou pour le prochain appel à projets à l'automne.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %	0	0

ADOPTION

CM2020-06-142

**11.8.3 PGMR - CONSULTATION**

**ATTENDU** que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 21 mai 2015 et, qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2020-05-118 le conseil de la MRC a adopté le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021-2027 de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu de la loi, le projet de PGMR doit être soumis à une consultation publique, suite à la publication d'un sommaire du projet de plan, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel 2020-008 publié le 22 mars 2020 a suspendu toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure de consultation qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal ;

**ATTENDU** toutefois qu'à compter du 22 juin, les rassemblements intérieurs d'un maximum de 50 personnes seront permis sous certaines conditions émises par la Santé publique, mais que l'arrêté ministériel n'a toujours pas été publié et que sa portée pour le monde municipal reste encore à définir ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 10 juin 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Madame Françoise Bouchard et Messieurs Bernard Marion, Johnny Pizar, Henri Pariseau et Réjean Masson, soient les membres du Comité régional milieux naturels et environnements ;
- ▶ de recevoir par écrit les commentaires des citoyens de la MRC à l'égard du projet de PGMR 2021-2027, jusqu'au 27 octobre 2020, à 16h00, tenant lieu de consultation publique en publiant un avis à cet effet ;
- ▶ de tenir une consultation publique physiquement le 27 octobre 2020, en présence physique, si les consignes émises par la Santé publique le permettent, l'heure et l'endroit seront indiqués dans l'avis à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %	0	0

**ADOPTION**

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**12.2 CAB EXPRESS – INFOLETTRE N° 95**

La greffière dépose à titre d'information, le bulletin CAB express n° 95 du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

**13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur les principales activités et rappelle l'invitation de la députée Geneviève Hébert pour la distribution de masques ce samedi 20 juin.

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

**14.0 AFFAIRES DIVERSES**

**14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

**14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC**

Le directeur général et secrétaire-trésorier décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

CM2020-06-143

**14.1.2 JOURNÉE DES FINISSANTS 2020**

**ATTENDU** que le Réseau québécois pour la réussite éducative, Alloprof et Télé-Québec se regroupent pour rendre hommage en grand aux finissants du Québec le 19 juin 2020 ;

**ATTENDU** que l'objectif de ce mouvement est de les féliciter pour cet important jalon qui se présente dans un contexte bien particulier, mais qui reste une étape significative dans leur parcours de vie ;

**ATTENDU** que les finissants du primaire, collégial, de la formation professionnelle et universitaire méritent tout autant cette reconnaissance et sont alors soulignés lors de cette journée ;

**ATTENDU** que le conseil souhaite que la MRC de Coaticook, dans le cadre de cette journée qui leur est dédiée, leur résilience, persévérance et capacité d'adaptation, en particulier en cette période de pandémie, soient soulignées ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Line Gendron  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU** de participer au mouvement de célébrations des finissant(e)s 2020 en diffusant une courte vidéo sur la page Facebook de la MRC par le préfet de la part du conseil de la MRC afin de souligner leur dévouement et de leur indiquer que nous sommes convaincus qu'ils ressortiront grandis de cette expérience et que leur chemin en sera enrichi.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	43/44	97,62 %	0	0

**ADOPTION**

**15.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20h22.

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 juin 2020.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives

